

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
13 MAI 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 13 mai 2019, à 19h30, à l'école l'Étincelle, 2225, boulevard des Seigneurs, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	Jacques Demers
Serge Gagnon	Robert Brisebois
Éric Fortin	Nathalie Lepage
Yan Maisonneuve	Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Alain Marcoux, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, Monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable, et Me Pierre Archambault, assistant-greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Caroline Desbiens et Monsieur le conseiller André Fontaine.

L'assistant-greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le rapport relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 24 avril et 1^{er} mai 2019.
- Les listes des contrats de plus de 25 000 \$ conclus du 1^{er} au 30 avril 2019 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Les listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 30 avril 2019 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.

- Les listes pour le mois d'avril 2019 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Les listes des écritures d'amendement budgétaire pour le mois d'avril 2019.
- La formule de divulgation des intérêts pécuniaires modifiée en date du 6 mai 2019 du conseiller Simon Paquin.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 207-05-2019

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Simon Paquin

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

M. Robert Morin fait part de son intérêt au point 5.5.

RÉSOLUTION NO : 208-05-2019

PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (207-05-2019);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (208-05-2019);
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 avril 2019 et de la séance ordinaire tenue le 29 avril 2019 (209-05-2019);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Adoption du règlement numéro 648-1 modifiant le règlement numéro 648 décrétant des travaux de construction d'un poste de pompage des eaux usées sur la rue Yves-Blais dans le projet de la Croisée urbaine afin d'augmenter de 2 454 400 \$ le montant de l'emprunt (210-05-2019) ;

- 5.2 Dépôt et avis de motion du projet de règlement numéro 695-1 modifiant le règlement numéro 695 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage « Industriel ouest » et de la conduite de refoulement – augmentation du montant de l'emprunt (211-05-2019);
- 5.3 Dépôt et avis de motion du projet de règlement numéro 732 sur la gestion des fossés et l'installation de ponceaux et remplaçant les règlements 68 et 68-1 (212-05-2019);
- 5.4 Autorisation de signature – acte de vente des lots 1 946 529 et 6 194 692 du cadastre du Québec (Terrasse Saint-Charles) (213-05-2019);
- 5.5 Autorisation de signature – promesse de cession et acte de cession, à titre gratuit, du lot 4 599 776 du cadastre du Québec à la Commission scolaire des Affluents – école d'enseignement primaire dans le secteur Urbanova (214-05-2019);
- 5.6 Adoption de la « Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes relatives à l'attribution des contrats municipaux » (215-05-2019);
- 5.7 Nomination du conseiller Yan Maisonneuve au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) (216-05-2019);

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Autorisation – financement temporaire des règlements d'emprunt sous forme de marge de crédit globale (217-05-2019);

7. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption du règlement numéro 501-2 modifiant le règlement 501 concernant les limites de vitesse – mise à jour des annexes suite à l'ajout de nouvelles rues (218-05-2019);
- 7.2 Adoption de soumission – travaux de reconstruction du poste « industriel ouest » et de la conduite de refoulement (219-05-2019);

8. URBANISME

- 8.1 Dérogations mineures (220-05-2019);
- 8.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (221-05-2019);
- 8.3 Usage conditionnel – usage de service de débosselage et de peinture automobiles (code 6413) – 1935, rue Thomas-Edison (222-05-2019);

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Autorisation - versement de subvention - organismes de sport, loisir et culture pour jeunes (223-05-2019);
- 9.2 Reconnaissance d'organismes selon la « Politique de reconnaissance aux organismes » (224-05-2019);

- 9.3 Autorisation de signature – protocole d’entente à intervenir avec Le Grand Montréal Comique et la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) – 1^{ère} édition du Grand Montréal Comique à Terrebonne (225-05-2019);
- 9.4 Adoption du bilan de la « Politique Vivre tous ensemble » (226-05-2019);

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Nomination – directrice des ressources humaines (227-05-2019);
- 10.2 Nomination – directrice des relations avec les citoyens et des communications (228-05-2019);

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 Résolution informant la Ville de Sainte-Thérèse du non-renouvellement de l’entente intermunicipale relative à l’entraide en matière de protection incendie prenant fin le 22 novembre 2019 (229-05-2019);

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

- 13.1 La prochaine séance ordinaire se tiendra à l’édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 27 mai 2019 à 19 h 30.

14. DIVERS

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l’étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (230-05-2019).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 209-05-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2019 soit adopté en apportant une correction à la résolution numéro 167-04-2019 afin d’y lire « le lot 3 (La Plaine), le tout pour un montant de **102 022,31\$** (taxes en sus) », au lieu de 103 022,31\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 210-05-2019

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 648 décrétant des travaux de construction d'un poste de pompage des eaux usées sur la rue Yves-Blais dans le projet de la Croisée urbaine afin d'augmenter de 2 454 000\$ le montant de l'emprunt pour le porter à 9 544 000\$, soit adopté sous le numéro 648-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 29 avril 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 211-05-2019

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 695-1 modifiant le règlement numéro 695 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage « Industriel ouest » et de la conduite de refoulement, afin d'augmenter de 4 668 800\$ le montant de l'emprunt pour le porter à 11 269 800\$, admissible au programme TECQ III et de modifier la répartition des coûts des travaux.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 212-05-2019

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 732 sur la gestion des fossés et l'installation de ponceaux.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 213-05-2019

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

Suivant la recommandation CE-2019-504-REC du comité exécutif du 1^{er} mai 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne retire le caractère public au lot 1 946 529 du cadastre du Québec (terrasse Saint-Charles) afin que ce dernier soit désormais inclus au domaine privé de la Ville de Terrebonne et non plus affecté à l'utilité publique et autorise le maire ou le maire

suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété pour la vente des lots 1 946 529 et 6 194 692 du cadastre du Québec à la société 9125-5968 Québec inc., représentée par M. Patrice Saint-Pierre, au montant de 696 816\$, soit 180\$ du mètre carré, et ce, conditionnellement à l'acceptation du PIIA relatif au dossier. Lesdits lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 25558 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse d'achat desdits lots présentée par la société 9125-5968 Québec inc. (Les Habitations Trigone), datée du 17 avril 2019.

QUE le conseil municipal autorise la Direction de l'urbanisme durable à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre Normand Fournier du Groupe Meunier, dossier 13262, minute 25558.

QUE Me Geneviève Guy, notaire, soit et est mandatée pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

QUE les frais relatifs à la désaffectation des conduites sous le lot 1 946 529 du cadastre du Québec soient à la charge de l'acheteur.

QUE les frais de réaménagement de la rue du Doré-Jaune, à l'intersection de la rue de la Pruche, soient à la charge de l'acheteur.

QUE les frais inhérents à la transaction pour les services professionnels sont à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 214-05-2019

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

Suivant la recommandation CE-2019-537-REC du comité exécutif du 7 mai 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse de cession par la Ville de Terrebonne en faveur de la Commission scolaire des Affluents du lot 4 599 776 du cadastre du Québec, d'une superficie de 16 308,3 mètres carrés aux fins d'une école d'enseignement primaire dans le secteur Urbanova (à l'angle du boulevard des Plateaux et de la rue de Plaisance), et ce, selon les conditions suivantes :

- cession à titre gratuit par la Ville de Terrebonne à la Commission scolaire des Affluents (en vertu de l'article 29.1.1^o de la *Loi sur les cités et villes*);
- obligation pour la Commission scolaire de construire une école à l'intérieur d'un délai de trois (3) ans, à défaut le terrain sera rétrocédé à la Ville de Terrebonne; et
- obligation pour la Commission scolaire d'offrir à la Ville de Terrebonne de racheter l'immeuble (terrain et bâtiment) pour la valeur du bâtiment seulement advenant la fermeture de l'école.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cession à être préparé par le notaire désigné par la Commission scolaire des Affluents, ainsi que tous documents afférents.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 215-05-2019

ATTENDU QUE le projet de loi no 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, C.27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QUE la Ville, suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes*, doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques;

ATTENDU la recommandation CE-2019-536-REC du comité exécutif du 7 mai 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré mise en application à compter du 25 mai 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 216-05-2019

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le congrès annuel et le salon professionnel de la FCM aura lieu du 30 mai au 2 juin 2019 et que l'assemblée générale annuelle s'y déroulera suivie de l'élection du conseil d'administration de la FCM;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie l'élection du conseiller municipal Yan Maisonneuve à titre de membre du conseil d'administration de la FCM pour la période débutant en juin 2019 et terminant en date de juin 2020.

QUE ledit conseil assume tous les coûts liés à la participation du conseiller municipal Yan Maisonneuve aux réunions du conseil d'administration de la FCM.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 217-05-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

Suivant la recommandation CE-2019-508-REC du comité exécutif du 1^{er} mai 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne permette que le financement temporaire des règlements d'emprunt se fasse sous forme de marge de crédit globale pour l'ensemble des emprunts temporaires pour des dépenses d'investissement totalisant un maximum de 75 M\$ en attendant le produit de la vente des obligations à émettre en vertu des règlements d'emprunt adoptés et que tous les prêts temporaires existants, sous forme de marge de crédit ou prêt à terme par règlements d'emprunt, soient fermés et transférés vers la nouvelle marge de crédit globale.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 218-05-2019

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Robert Brisebois

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 501 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne, soit adopté sous le numéro 501-2.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 29 avril 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 219-05-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de reconstruction du poste « industriel ouest » et de la conduite de refoulement (SA19-3002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2019 à 11 h 16, à savoir :

Eurovia Québec Grands Projets inc.	9 457 970,28\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Pronex excavation inc. <i>non conforme</i>	9 893 935,75\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Eurovia Québec Grands Projets inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 21 février 2019 par M. Maxime Latendresse, ing. de la firme BHP conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 18 mars 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Pronex Excavation inc. est non conforme;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 9 032 895,90\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la disponibilité du règlement d'emprunt numéro 695 est de 5 539 495,50\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification juridique du 25 février 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Eurovia Québec Grands Projets inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 13 mai 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-556-REC du comité exécutif du 7 mai 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.**, datée du 19 février 2019, pour les travaux de reconstruction du poste « industriel ouest » et de la conduite de refoulement, le tout pour un montant de 8 226 110,27\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 695-1.

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement 695-1 augmentant le montant de l'emprunt.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 220-05-2019

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 11 avril 2019, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 26 avril 2019 sur le site internet de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

- 1. 2019-00136 Projet de régularisation pour une transaction immobilière : marge et empiètement
1861, rue Florent / lot 1 945 492
Ghislain Nadeau**

QUE le conseil municipal autorise :

- Que la marge latérale pour une fenêtre en baie faisant corps avec le bâtiment soit de 0,85 mètre alors que l'article 109, tableau D du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 1,5 mètre;

- que l'empiètement pour une fenêtre en baie faisant corps avec le bâtiment soit de 1,10 mètre alors que l'article 109, tableau D du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 1 mètre;
- que la marge latérale pour une cheminée faisant corps avec le bâtiment soit de 0,36 mètre alors que l'article 109, tableau D du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 0,6 mètre.

**2. 2019-00115 Projet de subdivision : superficie de lot
305, carré Gaby / lot 2 918 433
Michel Monette**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de subdiviser le lot 2 918 433 :

- La superficie d'un lot à bâtir projeté à 955,1 mètres carrés alors que la grille des usages et des normes 8062-49 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 2 000 mètres carrés;
- la superficie d'un lot bâti projeté à 1 301,1 mètres carrés alors que la grille des usages et des normes 8062-49 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 2 000 mètres carrés.

**3. 2019-00139 Projet d'agrandissement d'un garage
attaché : marge
1015, rue de Grand-Champ / lot 2 442 309
Marie-Michèle Dupras**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre un projet d'agrandissement résidentiel, la réduction de la marge latérale à 1 mètre alors que la grille des usages et des normes 9262-29 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale de 2 mètres.

**4. 2019-00148 Projet de subdivision : largeur de lot
Rue Michel / lots 4 683 536 et 4 683 537
Lauraine Methot**

QUE le conseil municipal autorise pour un projet de subdivision afin de créer trois (3) lots à bâtir :

- La réduction de la largeur minimale des lots projetés lot « A » et lot « B » à 13,8 mètres alors que la charte de lotissement « classe A – lot desservi » de la grille des usages et des normes de la zone où se trouvent les terrains, zone numéro 9962-41 du règlement de zonage numéro 1001, prévoit une largeur minimale de quinze (15) mètres.

**5. 2019-00154 Projet de modification : augmentation de
l'empiètement
6184, rue d'Angora / lots 6 102 492,
6 102 470, 6 102 491 et 6 102 490
9285-4777 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise, dans le cadre d'un projet intégré visant la construction de 48 unités d'habitation contiguës avec garage et plus précisément pour le lot de base 6 102 470 :

- L'augmentation de l'empiètement de constructions souterraines (chambres froides projetées) à 2,43 mètres alors que l'article 109 (tableau D) du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres.

**6. 2019-00140 Projet d'agrandissement de type résidentiel : marge
1155, rue du Loiret / lot 2 125 335
Marie-Josée Laplante**

QUE le conseil municipal autorise, pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale :

- La réduction d'une marge latérale à 1,86 mètre alors que la grille des usages et des normes de la zone 9063-64 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 2 mètres;
- la réduction d'une marge latérale à 1,05 mètre alors que la grille des usages et des normes de la zone 9063-64 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 1,5 mètre.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 221-05-2019

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 11 avril 2019, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 11 avril 2019 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 et 2:

1. **2019-00128** **Projet de modifications relatives à un projet de construction d'habitations multifamiliales**
6184, rue d'Angora / lots 6 102 492, 6 102 470, 6 102 491 et 6 102 490
9285-4777 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise les modifications proposées relativement à un projet de construction d'habitations multifamiliales en projet intégré, selon les plans réalisés par M. Luc Denis, architecte, le plan projet d'implantation réalisé par Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres inc. et le plan d'aménagement paysager réalisé par Beaupré Associés Architecture de paysage + design urbain, le tout identifié « Annexe 2019-000128 », et ce, aux conditions suivantes :

- Que la bande de pavés imbriqués soit répétée de part et d'autre des deux allées d'accès du projet;
- que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable :
 - a) Pour la construction des immeubles des phases 1 et 2 : un montant de 3 000\$ ou 4 000\$ par immeuble de 3 ou 4 unités;
 - b) Pour l'aménagement paysager de la phase 2 (lot 5 442 634) : un montant de 5 000\$;
- que la demande de dérogation mineure 2019-00154 soit approuvée.

2. **2019-00109** **Projet d'agrandissement de type résidentiel**
1155, rue du Loiret / lot 2 125 335
Marie-Josée Laplante

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Charles Trépanier, le tout identifié « Annexe 2019-00109 », et ce, à la condition suivante :

- Que la demande de dérogation mineure 2019-00140 soit approuvée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 222-05-2019

ATTENDU la demande du requérant relative à une demande d'usage conditionnel pour l'immeuble sis au 1935, rue Thomas-Edison;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 avril 2019;

ATTENDU QU'un avis a été publié sur le site internet de la Ville et affiché sur le terrain le 26 avril 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la demande d'usage conditionnel, en vertu du règlement numéro 1006, et suite à sa publication en date du 26 avril 2019, autorise pour l'immeuble sis au 1935, rue Thomas-Edison, Terrebonne, portant le numéro de lot 6 074 235 du cadastre du Québec, l'usage de « service de débosselage et de peinture d'automobiles (code 6413) » à titre d'usage conditionnel, tel que présenté au document de M. Yannick Gagnon.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 223-05-2019

ATTENDU le « Programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes » et pour lequel dix (10) demandes de subvention ont été déposées ;

ATTENDU QUE les organismes demandeurs, figurant dans la liste ci-dessous, ont satisfait aux exigences de la « Politique de reconnaissance » de même qu'à celles du « Programme de subvention » ;

ATTENDU QUE le « Programme de subvention » prévoit le versement d'une subvention annuelle de 7\$, 9\$ ou 12\$ par participant résidant âgé de moins de vingt-cinq (25) ans, à laquelle peut s'ajouter une bonification pouvant atteindre jusqu'à 15% pour l'atteinte d'objectifs préétablis ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-520-REC du comité exécutif du 1^{er} mai 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

- | | | |
|----|--|---------|
| 1. | 27 ^e Groupe Scout Lachenaie
12 participants résidants à 12\$ (min. de 500\$) x 11%
de bonus | 555\$ |
| 2. | Association du baseball mineur de La Plaine inc.
115 participants résidants à 12\$ x 13% de bonus | 1 559\$ |
| 3. | Association du baseball mineur de Terrebonne inc.
421 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus | 5 608\$ |
| 4. | Club de boxe l'Impérium
225 participants résidants à 12\$ x 13 % de bonus | 3 051\$ |

5.	Club de gymnastique Viagym inc. 629 participants résidants à 9\$ x 13% de bonus	6 397\$
6.	Club de judo de Terrebonne 31 participants résidants à 9\$ (min. de 500\$) x 9% de bonus	545\$
7.	Club de judo Lachenaie 55 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus	733\$
8.	Club de soccer La Plaine inc. 651 participants résidants à 12\$ x 9% de bonus	8 515\$
9.	Club de soccer de Terrebonne inc. 1 582 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus	21 072\$
10.	Ligue de hockey balle junior du Québec 113 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus	1 505\$
	Total :	49 540\$

QUE les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-962.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0161 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 224-05-2019

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 13 mai 2019 au 12 mai 2020, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Club de Judo de Terrebonne	B1
Croix-Rouge section Les Moulins	D4
Dianova Canada	D5
CPE - La Cigogne	F1
Atelier spécialisé Les Moulins	F2

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 225-05-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Simon Paquin

Suivant la recommandation CE-2019-521-REC du comité exécutif du 1^{er} mai 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec Le Grand Montréal Comique et la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) relativement à la tenue de la première (1^{ère}) édition du Grand Montréal Comique à Terrebonne, le tout pour un montant de 100 000\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0180 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le virement budgétaire numéro 2019-0179 soumis par l'assistante- trésorière au montant de 85 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévu) au poste budgétaire numéro 1-02-791-00-697 (programme soutien aux artistes), soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 226-05-2019

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

Suivant la recommandation CE-2019-532-REC du comité exécutif du 7 mai 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le bilan de la « Politique Vivre tous ensemble », soit le bilan des plans d'action visant les familles, les aînés et les personnes handicapées pour les années 2014-2018 et pour les adolescents pour les années 2016-2018, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Carrefour action municipal et famille lors de la demande de renouvellement de l'accréditation Ville amie des aînés (MADA).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 227-05-2019

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2019-543-REC du comité exécutif du 7 mai 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme Mme Hélène Akzam à titre de directrice des ressources humaines, à compter du 10 juin 2019.

QUE le salaire de Mme Akzam soit fixé à l'échelon 7 de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 228-05-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Simon Paquin

Suivant la recommandation CE-2019-544-REC du comité exécutif du 7 mai 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme Mme Nadine Lussier à titre de directrice des relations avec les citoyens et des communications, à compter du 27 mai 2019.

QUE le salaire de Mme Lussier soit fixé à l'échelon 6 de la classe 10, le tout conformément aux règles de classification en vigueur (*Mme Lussier sera en vacances du lundi 24 juin au vendredi 12 juillet 2019*).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 229-05-2019

ATTENDU QUE l'entente en vigueur avec la Ville de Sainte-Thérèse pour l'entraide en matière de protection incendie vient à échéance le 22 novembre 2019;

ATTENDU QU'un avis de non-renouvellement doit être transmis au moins six (6) mois avant l'expiration de l'entente par l'une ou l'autre des parties qui veut y mettre fin ou la revoir;

ATTENDU QUE les modalités de contribution financière sont prévues à l'article 10;

ATTENDU QUE l'annexe C doit être modifiée considérant que le service d'incendie de Terrebonne possède maintenant une unité de ravitaillement en air;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 10 et l'annexe C avant de la renouveler;

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie a débuté des discussions avec la Direction incendie de la Ville de Sainte-Thérèse ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-545-REC du comité exécutif du 7 mai 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne informe la Ville de Sainte-Thérèse du non-renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'entraide en matière de protection incendie devant prendre fin le 22 novembre 2019.

QUE des pourparlers pour une nouvelle entente soient entamés entre les parties.

QUE copie de la présente résolution du conseil municipal soit transmise à la Ville de Sainte-Thérèse.

ADOPTÉ

Les conseillères Nathalie Ricard et Brigitte Villeneuve ainsi que les conseillers Éric Fortin et Marc-André Michaud prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

Monsieur Simon Paquin, président de la Commission du développement social et communautaire donne un compte rendu des activités de la commission qu'il préside.

RÉSOLUTION NO : 230-05-2019

PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Assistant-greffier
